

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 1

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Angélique BLANC, Monique CHAPPUIS, Elie BACHELET, Marion GIRARD, Chantal FORMENT, Emilie ROCHETTE, Laurent GALLAY, Bruno BORDET

Absents excusés : MM. Guillaume DUTRUEL, François BARATAY

Absents : MM. Floris GIRARD

Pouvoirs : M. François BARATAY a donné pouvoir à Mme Marie-Brigitte BARATAY

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Lors de la séance du 5 février 2016, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

1 - Subventions diverses - Exercice 2016

Le Conseil a voté les subventions de l'exercice 2016, détaillées ci-dessous :

Centre Communal d'Action Sociale	8.000,00 €
Comité des Fêtes	700,00 €
Comité des Fêtes - Subvention spéciale "Saint-Pierre"	700,00 €
Association des Parents d'élèves	800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	400,00 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	300,00 €
Association de Gymnastique Féminine	300,00 €
Association des Donneurs de Sang	350,00 €
Jeunesses Musicales de France	150,00 €
F.C. Gavot	50,00 €
Association « Les Scrabbleurs »	100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS DIVERSES - EXERCICE 2016	11.850,00 €

A noter : une subvention a été allouée cette année à l'association « Les Scrabbleurs » en remerciement pour sa participation bénévole aux temps d'activités périscolaires durant le 1^{er} trimestre et jusqu'aux vacances de février de l'année scolaire en cours.

2 - Rapport annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable (RPQS)

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de VINZIER.

Le RPQS détaille notamment les caractéristiques techniques du service, les volumes d'eau fournis et consommés, la tarification de l'eau, les recettes du service, les investissements et leur financement, la qualité de l'eau et de nombreux indicateurs de performance du réseau.

Ce document est consultable en Mairie.

Quelques indicateurs significatifs figurant au rapport 2014 :

A. Volume d'eau mis en distribution	: 62 176 m3
B. Volume consommé autorisé	: 56 792 m3, dont 50 792 m3 facturés (Rôle eau 2014)
C. Pertes = A – B	: 5 384 m3

Ces pertes étaient de 42 271 m3 en 2013 en raison de deux grosses fuites qui se sont produites en début d'année 2013 dans le secteur de « Chez-les-Girard ».

On a donc assisté en 2014 à une très forte diminution de ce volume de pertes qui a eu pour conséquence une amélioration considérable du rendement du réseau de distribution qui est passé de 57,58 % en 2013 à 91,34 % en 2014.

(Le rendement du réseau de distribution est le ratio entre le volume d'eau mis en distribution et le volume consommé autorisé).

3 - Vente de la parcelle cadastrée section A, « La Lopie », n° 1618 de 376 m2

Madame le Maire a rappelé que, par délibération n° 2014-10-09 du 30/10/2014, le Conseil a décidé de vendre la parcelle cadastrée section A n° 1618 lieudit « La Lopie », d'une contenance de 376 m2, au prix de 95 € le m2, soit au prix total de 35 720 €.

Pour mémoire, cette parcelle a été incorporée dans le domaine communal au terme de la procédure d'acquisition de « biens sans maître », par arrêté municipal n° 2012-18 du 18 Avril 2012.

Cette délibération indiquait que la vente serait conclue en l'office notarial de Maître FUMEX à 74500 EVIAN LES BAINS.

Pour permettre plus de souplesse dans la conclusion de la vente quand elle se présentera, Madame le Maire a proposé de lui laisser le choix de l'office notarial qui en aura la charge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé sa décision de vendre la parcelle n° 1618, au prix indiqué ci-dessus, et donné tous pouvoirs au Maire pour choisir l'office notarial qui sera en charge de la conclusion de cette vente.

4 - ONF : programme d'actions 2016 en forêt communale

Madame le Maire a communiqué au Conseil la proposition de l'O.N.F. concernant le programme d'actions susceptibles d'être entrepris en 2016 dans la forêt communale bénéficiant du régime forestier. Ce programme d'actions est le suivant :

1. Parcelle n° 1 Secteur de Bioge : Montant estimé = 16 000,00 € HT

Les travaux concernés, estimés à 16 000,00 € HT, sont ceux décrits dans la délibération n° 2015-07-03 du 16/07/2015, à savoir : renouvellement des peuplements forestiers à fonction de protection, sur une zone de 0,30 ha surplombant directement la route départementale N° 22. Ils auront pour objectif premier de limiter les risques naturels pouvant concerner la route en contrebas (chutes d'arbres et chutes de pierres).

La vente de bois (90 m3 d'épicéa et 10 m3 de feuillus), qui constitue un objectif secondaire pour cette opération sylvicole particulière, est estimée à 6 700 € HT.

La lettre du 16/12/2015 de la Région Rhône-Alpes précise qu'une aide, au titre de la mesure 8-52 « Soutien aux actions de protection contre les risques naturels par la forêt » du PDRRA, d'un montant de 7 228,00 € est susceptible d'être accordée.

Après déduction du produit de la vente de bois et de la subvention, le coût des travaux restant à la charge de la commune serait donc de l'ordre de 2 000 € HT.

2. Parcelle n° 4 « Le Crêt Rachet » Travaux sylvicoles : Montant estimé = 3 500,00 € HT

Débroussaillage mécanique sur 0,30 Ha avant plantation Trouées chablis bostryches

Régénération par plantation : mise en place de 320 plants (70 chênes et 250 mélèzes) avec piquet de repérage à chaque plant.

Soit une estimation totale des travaux 2016 de 19 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé ce programme d'actions à l'unanimité.

5 - Gîtes communaux

Suite au dernier Conseil Municipal, une réunion informelle des élus a eu lieu pour déterminer si les 6 gîtes

communaux devaient le rester ou s'ils devaient être transformés en logements à usage d'habitation. Il a été décidé de conserver les 6 gîtes communaux sous leur forme actuelle.

Mme le Maire a contacté la CCAS de l'EDF : il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles périodes de réservation des 6 gîtes par la CCAS aux périodes figurant au contrat qui nous lie (vacances de février et en juillet/août). La CCAS souhaiterait qu'un tarif préférentiel (- 10%) soit appliqué à ses agents séjournant aux gîtes hors des périodes réservées par la CCAS.

L'idée de quitter « Gîtes de France » pour une centrale de réservation sur internet, a priori plus avantageuse et moins contraignante, est évoquée.

Des flyers sur les gîtes, dont la maquette est présentée lors du conseil, vont être imprimés par le site Vistaprint au prix de 70 € environ les 1000 exemplaires.

6 - Déclarations préalables

➤ Déclaration N° DP 074 308 15 A0021

M. Stéphane DUTRUEL – 1042 Rte de Vers les Granges – Section A n° 148

Nature des travaux : remise en état de l'habitation existante. Pose de fenêtres blanches, de volets chêne moyen, d'un balcon chêne moyen et de portes chêne moyen. Remplacement des fenêtres existantes, pas de modification ni de création d'ouverture.

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Déclaration N° DP 074 308 15 A0022

M. et Mme Gilbert et Marlène BLANC – 219 Chemin du Bois du Ban – Section A n° 6, 7 et 1919

Nature des travaux : extension du garage existant par ajout d'un abri voiture (20 m2) accolé au garage existant. Structure bois, couverture tuile.

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Déclaration N° DP 074 308 16 A0001

M. Patrice ARNAUD – 2001 Route des Traverses – Section B n° 1070, 1069 et 1068

Nature des travaux : création d'un sas ouvert, d'une surface de 4,725 m2, sur le balcon existant côté Sud-Ouest, fenêtre façade Ouest couleur marron. Finition bardage mélèze chêne claire.

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Déclaration N° DP 074 308 16 A0002

M. Jean-Philippe CHANCEREUL – 121 Route de La Cambuse – Section A n° 903

Nature des travaux : isolation du mur Nord par l'extérieur, finition crépi gris identique couleur existante.

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Déclaration N° DP 074 308 16 A0003

M. René BARONE – 245 Chemin des Bandés – Section A n° 1723

Nature des travaux : création d'une véranda d'une surface de 20,66 m2 sur terrasse existante côté Sud. Châssis coulissant et fenêtre en alu de couleur brun foncé. Les 2 allèges de mur en pierre de parement couleur ardoise. Toiture châssis alu couleur brun foncé + vitrage.

Avis du Conseil : FAVORABLE

7 - Demande de permis de construire

➤ Permis N° PC 074 308 15 0013

Mme Béatrice TRINCAZ – 197 Route de La Cambuse – Section A n° 1779

Nature des travaux : agrandissement du chalet existant d'une surface de plancher de 239 m2 (pour une surface total finale de 304,90 m2) qui comprend en outre 1 place de parking couvert et 4 places de surfaces. Couverture en tuile teinte brun rouge, poteaux poutre et bardage teint brun fumé, menuiserie bois-alu teinte brun fumé, soubassement maçonné teinte gris béton.

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Permis N° PC 074 308 16 0001

Mme Jennifer MEIER – 467 Route des Clouz – Section A n° 2062 et 2063

Nature des travaux : création d'un garage annexe couvert pour 2 voiture sur plateforme de parking existant. Toiture, matériaux et teinte identique à la maison principale. Toiture à 2 pans égaux d'une pente de 60% et ossature bois recouverte d'un bardage bois de teinte naturelle claire, le tout de teinte conforme au règlement communal.

Avis du Conseil : FAVORABLE

8- Questions diverses

- 8.1 **CCPE** : Mme le Maire informe que plusieurs commissions ont été créées au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Evian :
- ✓ Comité de Pilotage, dont elle fait partie, portant sur la création de la future communauté de communes regroupant la CCPE et la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance,
 - ✓ Commission Services à la population, dont Mme Marie-Brigitte BARATAY fait partie, qui traitera notamment du devenir de l'ADMR du Pays de Gavot et de l'Association Temps Libres 2222, dans la perspective de la dissolution du SIVOM du Pays de Gavot,
 - ✓ Commission Pays d'Art et d'Histoire.

Réunion Commission Assainissement : Le projet d'assainissement des Traverses présente des difficultés (Tronçon Chez les Girard / La Plantaz) car il nécessitera la construction de réseaux de part et d'autre de la route, avec le risque de déstabilisation du sol et de glissement de terrain qui pourrait en résulter. De nouvelles études géotechniques devront être réalisées dans ce contexte.

Redevance d'assainissement : l'usager dispose de deux ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif, mais la redevance assainissement est due dès que sa propriété est raccordable au réseau.

- 8.2 **France Domaine** : Une estimation de la fruitière, d'une part, et du chenil situé aux Communs Ouest, d'autre part, a été demandée à France Domaine. Cette estimation ne nous est pas parvenue à ce jour.
Concernant la fruitière, le projet devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Communauté de Communes du Pays d'Evian.
Concernant le chenil : un bail à construction d'une durée de 30 ans, expirant le 30 septembre 2025, a été signé entre la Commune et M. Jean-Jacques BECHET. Ce dernier a fait part de son intention éventuelle de racheter le bien avant l'expiration du bail.
- 8.3 **Personnel communal** : Mme Nathalie MILLIET, adjoint technique, d'une part, et Mme Isabelle BARATAY, Adjoint du Patrimoine, d'autre part, ont demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles, respectivement d'une durée de trois ans pour la première et d'un an pour la seconde. L'avis favorable, pour l'une et l'autre, du Centre de Gestion 74 a été reçu ce jour.
Les modalités pratiques de ces mises en disponibilité seront réglées prochainement.
- 8.4 **Projet de centrale hydroélectrique sur l'Ugine** : Mme le Maire a communiqué au conseil le mail de ce jour de la Société Cayrol International. En résumé, le projet de captage et de centrale se situerait sur les parcelles de Mme PETITIN. Le Conseil sera appelé à délibérer en faveur du projet et pour autoriser le passage des ouvrages sur les terrains communaux, ce qui permettra d'appuyer le dossier auprès du ministère dans le cadre de l'appel d'offres national, lequel devrait être lancé a priori dans le courant de l'été 2016.
- 8.5 **Commission Travaux** : elle se réunira le 12 Février à 18 H pour examiner les différents projets qui seront à inscrire au budget 2016.
- 8.6 **Révision du PLU** : l'élaboration du dossier suit son cours. La prochaine réunion en présence de l'urbaniste, M. VULLIEZ, aura lieu le 12 Février.
Il est rappelé que, dans le cadre de la révision du PLU, un registre de concertation, dans lequel chacun peut mentionner ses observations ou recommandations, est ouvert en Mairie.
- 8.7 **Projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon** : le dossier de concertation publique est consultable en Mairie jusqu'au 18 Mars 2016. Cinq réunions publiques sont programmées, dont une à EVIAN le 18/02/2016 à 18 H 30 à l'Auditorium du Palais Lumière.

La séance est levée à 22 H 00.

A VINZIER, le 15 Février 2016



M. le Maire